NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR8201770 - Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 4
4. DESCRIPTION DU SITE 9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 11
6. GESTION DU SITE 12

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

1.2 Code du site

FR8201770

1.3 Appellation du site

Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard

1.4 Date de compilation

31/12/1995

1.5 Date d'actualisation

03/06/2016

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 30/08/2016

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033098787&dateTexte=

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 5,7107°

Latitude : 45,6644°

2.2 Superficie totale

3151 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
73	Savoie	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
73001	AIGUEBELETTE-LE-LAC
73022	ATTIGNAT-ONCIN
73027	AYN
73028	BALME
73042	BILLIEME
73058	BRIDOIRE
73070	CHAMPAGNEUX
73073	CHANAZ
73091	CONJUX
73092	CORBEL
73104	DULLIN
73122	GERBAIX
73140	JONGIEUX
73145	LEPIN-LE-LAC
73147	LOISIEUX

73149	LUCEY
73152	MARCIEUX
73184	NANCES
73191	NOVALAISE
73214	ROCHEFORT
73236	SAINT GENIX LES VILLAGES
73219	SAINT-ALBAN-DE-MONTBEL
73229	SAINT-CHRISTOPHE
73254	SAINTE-MARIE-D'ALVEY
73245	SAINT-JEAN-DE-CHEVELU
73269	SAINT-PAUL
73273	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE
73274	SAINT-PIERRE-D'ENTREMONT
73299	TRAIZE
73309	VEREL-DE-MONTBEL
73326	VIMINES
73330	YENNE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Alpine (35,2%)
Continentale (64,8%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
					A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3140 *Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.*		0,01 *(0 %)*		M	B	C	B	B
3150 *Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition*		6,3 *(0,2 %)*		G	B	C	C	C
5110 *Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)*		63,02 *(2 %)*		G	A	C	A	A
5130 *Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires*		18,91 *(0,6 %)*		G	B	C	C	C
6210 *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)*		18,91 *(0,6 %)*		G	A	C	C	C
6410 *Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)*		13 *(0,41 %)*		G	A	C	B	A
6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*		58 *(1,84 %)*		G	B	C	C	C
7210 *Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae*	X	15,76 *(0,5 %)*		G	A	C	B	B
7220 *Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)*	X	3,15 *(0,1 %)*		G	A	C	B	B
7230 *Tourbières basses alcalines*		100 *(3,17 %)*		G	A	C	B	B
8130 *Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles*		25 *(0,79 %)*		G	B	C	B	B
8210 *Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique*		472,65 *(15 %)*		G	A	C	A	A
8310		0		P	B	C	B	B

Grottes non exploitées par le tourisme		*(0 %)*						
9150 *Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion*		50 *(1,59 %)*		G	B	C	B	B
9180 *Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	X	535,67 *(17 %)*		G	A	C	C	C

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1044	*Coenagrion mercuriale*	p			i	P	DD	D			
I	1059	*Phengaris teleius (Bergsträsser, 1779)*	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1060	*Lycaena dispar*	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1061	*Phengaris nausithous (Bergsträsser, 1779)*	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1065	*Euphydryas aurinia*	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	1083	*Lucanus cervus*	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1088	*Cerambyx cerdo*	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1092	*Austropotamobius pallipes*	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1096	*Lampetra planeri*	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1163	*Cottus gobio*	p			i	P	DD	C	B	C	B
A	1193	*Bombina variegata*	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1303	*Rhinolophus hipposideros*	p			i	P	DD	D			

M	1304	*Rhinolophus ferrumequinum*	p			i	P	DD	D			
M	1307	*Myotis blythii*	p			i	P	P	D			
M	1308	*Barbastella barbastellus*	p			i	P	DD	D			
M	1321	*Myotis emarginatus*	p			i	P	DD	D			
M	1323	*Myotis bechsteinii*	p			i	P	DD	D			
M	1324	*Myotis myotis*	p			i	P	G	D			
M	1337	*Castor fiber*	p			i	P	DD	C	B	C	B
M	1361	*Lynx lynx*	p			i	P	DD	C	B	C	B
P	1903	*Liparis loeselii*	p			i	P	DD	C	C	C	C
F	6147	*Telestes souffia*	p			i	P	DD	C	B	C	B

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
A		*Pelodytes punctatus*				P					X	
A		*Hyla arborea*				P	X				X	
P		*Carex appropinquata*				P						X

P		*Carex brevicollis*				P						X
P		*Carex lasiocarpa*				P						X
P		*Cirsium monspessulanum*				P						X
P		*Drosera rotundifolia*				P						X
P		*Gentiana pneumonanthe*				P						X
P		*Gratiola officinalis*				P						X
P		*Hydrocotyle vulgaris*				P						X
P		*Ludwigia palustris*				P						X
P		*Najas marina*				P						X
P		*Najas minor*				P						X
P		*Ophioglossum vulgatum*				P						X
P		*Orchis laxiflora*				P						X
P		*Peucedanum palustre*				P						X
P		*Pyrola media*				P						X
P		*Ranunculus lingua*				P						X
P		*Senecio doria*				P						X
P		*Senecio paludosus*				P						X
P		*Spiranthes aestivalis*				P	X		X		X	
P		*Thelypteris palustris*				P						X
P		*Utricularia intermedia*				P			X			
P		*Orchis palustris var. palustris*				P						X

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.

- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	17 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	6 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	2 %
N14 : Prairies ameliorées	4 %
N15 : Autres terres arables	0 %
N16 : Forêts caducifoliées	55 %
N19 : Forêts mixtes	4 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	3 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	0 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	6 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	0 %

Autres caractéristiques du site

Ce réseau se situe dans les chaînons calcaires de l'avant-pays savoyard. Il englobe des marais neutro-alcalins localisés dans les dépressions marneuses et des coteaux exposés au sud et au sud-ouest.
Le site est localisé sur 2 zones biogéographiques : le domaine alpin et le domaine continental (majoritairement).

Vulnérabilité
: Vulnérabilité :

- Intensification agricole
- Exploitation forestière
- Régression des roselières
- Fermeture des zones de marais.

4.2 Qualité et importance

Les zones humides de l'avant-pays savoyard présentent des étendues d'eau libre, des roselières, des prairies humides et des cariçaies encore fauchées et des faciès d'embroussaillement plus ou moins évolués.

Le troisième lac naturel français, le lac d'Aiguebelette, fait partie intégrante de ce réseau.

Sur les coteaux se succèdent des pelouses chaudes et sèches, des landes à genévrier, des pentes colonisées par le buis et surmontées par des falaises de calcaire massif.

L'ensemble de ces sites dispersés permet de regrouper sur une surface totale limitée un échantillonnage exceptionnel d'habitats d'intérêt communautaire (15 habitats ont été recensés sur ce site, dont 3 prioritaires).

On note également la présence d'un grand nombre d'espèces d'intérêt communautaire :
3 poissons ;

1 amphibien : le Sonneur à ventre jaune ;
1 plante : le Liparis de Loesel ;
8 invertébrés : 7 insectes, dont 4 espèces de papillons, et 1 crustacé : l'Ecrevisse à pattes blanches ;
9 mammifères, dont 6 des 10 espèces de chiroptères de l'annexe II présents en Rhône-Alpes.
Pour ces derniers, l'intérêt du site en hivernage est lié à la variété des espèces qui fréquentent les cavités naturelles, les boisements et les milieux bocagers du réseau, plus qu'aux effectifs des populations qui se limitent à quelques dizaines d'individus.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s’agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	C01.01	Extraction de sable et graviers		O
L	D01.02	Routes, autoroutes		I
L	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I
L	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
L	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
L	J02.03	Canalisation et dérivation des eaux		I
L	J02.15	Autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		I
M	B02.02	Coupe forestière (éclaircie, coupe rase)		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
M	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d’azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d’acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l’intérieur du site, O = à l’extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%

Collectivité territoriale	%
Domaine régional	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	17 %
32	Site classé selon la loi de 1930	10 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	6 %
80	Parc naturel régional	14 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	Lac d'Aiguebelette	+	17%
32	Coteaux viticoles de Jongieux-Marestel	*	10%
38	Marais du Puits de l'Enfer	*	1%
38	Lacs et marais de Saint-Jean de Chevelu	*	2%
38	Lac d'Aiguebelette	*	3%
80	Chartreuse	*	14%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture

5.3 Désignation du site

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION (à préciser avec les acteurs locaux) :
- Eviter le drainage des zones humides.
- Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique des zones humides (bouchage des drains, pose de barrage seuil).
- Gestion raisonnée des rives des cours d'eau.
- Retour à un entretien par fauche des zones humides herbacées comparable aux pratiques traditionnelles ancestrales.
- Maintenir une activité agricole diversifiée et non intensive dans un périmètre rapproché des sites.

- Maintenir et améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines.
- Maintenir la mosaïque des milieux, recréer des stades pionniers, restaurer des milieux herbacés (contrôle des ligneux).
- Gérer la fréquentation touristique.
- Eviter le dérangement des gîtes à chauves-souris.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS à envisager :
- Contrat de lac (Aiguebelette).
- Maîtrise foncière et d'usage.
- Mesures agri-environnementales (District du Guiers et Lac d'Aiguebelette en cours).
- Mesures contractuelles en plus de celles existantes.
- Mesures réglementaires (falaises).

La restauration des zones humides, déjà engagée par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie sur certains sites, nécessitera un débroussaillement mécanique, un dessouchage, avant d'envisager une fauche périodique. Localement, recréation de petits milieux aquatiques, avec entretien de roselières aquatiques. Localement, conservation de landes arbustives et de buissons isolés. Sur les pelouses calcaires, débroussaillement mécanique, suivi selon les faisabilités d'un pâturage extensif. Sur l'ensemble des sites, complément des mesures réglementaires de protection et contrôle de la fréquentation humaine.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Sur une partie de la zone (APPB + pelouses sèches à Lucey, Billième par convention) : Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie

Adresse :

Courriel :

Organisation : Conservatoire des espaces naturels de la Savoie

Adresse : Le Prieuré - BP 51 73372 Le Bourget du Lac

Courriel : l.biehler@cen-savoie.org

Organisation : SMAPS (Syndicat mixte de l'Avant Pays Savoyard)

Adresse : Parc d'activités Val Guiers 73330 Belmont - Tramonet

Courriel : christophe.maurel@avant-pays-savoyard.com info@avant-pays-savoyard.com

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : Document d'objectif du site FR8201770
Lien : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0523979/2006-document-d-objectifs-natura-2000-reseau-de-zones-humides-pelouses-landes-et-falaises-de-l-avant

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

☐ Non

6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectifs a été validé par le Comité de pilotage du 14 février 2006.

PRINCIPAUX OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION :
- Eviter le drainage des zones humides.
- Maintenir et restaurer le fonctionnement hydraulique des zones humides (bouchage des drains, pose de barrage seuil).
- Gestion raisonnée des rives des cours d'eau.
- Retour à un entretien par fauche des zones humides herbacées comparable aux pratiques traditionnelles ancestrales.
- Maintenir une activité agricole diversifiée et non intensive dans un périmètre rapproché des sites.
- Maintenir et améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines.
- Maintenir la mosaïque des milieux, recréer des stades pionniers, restaurer des milieux herbacés (contrôle des ligneux).
- Gérer la fréquentation touristique.
- Eviter le dérangement des gîtes à chauves-souris.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS à envisager :
- Contrat de lac (Aiguebelette).
- Maîtrise foncière et d'usage.
- Mesures agri-environnementales (District du Guiers et Lac d'Aiguebelette en cours).
- Mesures contractuelles en plus de celles existantes.
- Mesures réglementaires (3 APPB existants).

La restauration des zones humides, déjà engagée par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie sur certains sites, nécessitera un débroussaillement mécanique, un dessouchage, avant d'envisager une fauche périodique. Localement : recréation de petits milieux aquatiques, avec entretien de roselières aquatiques ; conservation de landes arbustives et de buissons isolés. Sur les pelouses calcaires, débroussaillement mécanique, suivi selon les faisabilités d'un pâturage extensif. Sur l'ensemble des sites, complément des mesures réglementaires de protection et contrôle de la fréquentation humaine.